

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 9 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 3 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Marcel COTTIN, Sarah TENDRON pouvoir à Baghdadi ZAMOUM, Mohamed HARIZ pouvoir à Hélène CRENN, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Léa MARIÉ, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Éric BAINVEL

DÉLIBÉRATION : 2024-222

OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU GRAND BELLEVUE, NANTES NORD, BOTTIÈRE PIN-SEC ET DES DERVALLIÈRES - AVENANT N° 3 A CONCLURE AVEC L'ANRU

DÉLIBÉRATION : 2024-222
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU GRAND BELLEVUE, NANTES NORD, BOTTIÈRE PIN-SEC ET DES DERVALLIÈRES - AVENANT N° 3 A CONCLURE AVEC L'ANRU

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

La convention pluriannuelle des projets de Nantes Métropole dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain avec l'ANRU a été signée le 4 octobre 2019. Elle porte sur quatre des quartiers politiques de la ville de l'agglomération nantaise : Bellevue (Nantes et Saint-Herblain), Nantes Nord (Bout des pavés, Chêne des Anglais, Boissière), Bottière Pin Sec, les Dervallières.

La mise en œuvre opérationnelle de ces projets a justifié quelques ajustements contractuels, formalisés par deux avenants à la convention pluriannuelle.

Un nouvel avenant à la convention pluriannuelle consiste en l'intégration de financements complémentaires de l'ANRU :

- Financements complémentaires de dépenses liées à la prise en compte des enjeux de sécurité dans la conduite d'opérations de démolition, requalification et résidentialisation de logements locatifs sociaux : 300 K € de subventions pour Nantes Métropole Habitat et 100 K € de subventions pour CDC Habitat social.
- Financements complémentaires au titre de la démarche « Quartiers résilients » de l'ANRU :
 - Cofinancement d'une étude d'évaluation de l'impact environnemental et économique de deux projets de réhabilitations-surélévations de Nantes Métropole Habitat et d'Atlantique Habitations comparés à des programmes de construction neuve : 41,21 K € de subventions pour Nantes Métropole pour coût d'étude de 93,76 K €.
 - Abondement pour l'aménagement des espaces publics du projet global Nantes Nord opéré par LOMA, dont les dimensions de renaturation et de gestion du réseau hydraulique ont été renforcées : 260 K € de subventions pour un investissement augmenté de 2,6 M €.
 - Pour la Ville de Nantes le nouvel aménagement du jardin des Lauriers à Bellevue a pour objectif d'apporter davantage de respiration et de végétal au cœur de ce secteur et de favoriser les pratiques sportives libres dans l'espace public en intégrant la dimension « art du déplacement ». Ce programme qui a fait l'objet d'une approbation en conseil municipal du 5 avril 2024 fait l'objet d'un financement de l'ANRU de 369 K € de subventions pour un investissement estimé à 1,6 M € dont 1,39 M € de travaux.

Réajustements contractuels sans incidence financière :

- Actualisation de la répartition de primes ANRU de 10 K €/logement permettant de soutenir la commercialisation d'opérations d'accession abordable en Bail Réel Solidaire. Il s'agit des opérations suivantes :
 - Bottière Pin-sec : réajustement des primes ANRU sur l'opération Agora du groupe CIF : 75 primes fléchées sur ce programme de 80 logements et sur l'opération Riveterie Coop Logis/LNH dont la programmation a évolué et qui comprend aujourd'hui 10 logements BRS en habitat participatif et 10 logements locatifs PLS : 10 primes fléchées.
 - Réserve de 7 primes à flécher ultérieurement sur un programme neuf rue Samuel de Champlain à Nantes Nord comprenant 39 logements dont 12 en BRS.

- Inclusion de la convention de financement des projets d'innovation de Nantes Métropole à la convention pluriannuelle ANRU, comprenant :
 - le projet « Bellevue en transitions » portant sur la réalisation de 4 grandes expérimentations autour de l'agriculture urbaine, de la solidarité alimentaire, de la valorisation des biodéchets et de la création d'un tiers-lieu en matériaux de réemploi. Il s'accompagne d'une animation de la dynamique collective « Bellevue en Transitions »
 - les projets « Quartiers Fertiles » avec la mise en œuvre d'une ferme urbaine au sein du Parc des Dervallières, se déployant sur un modèle de ferme nourricière et productive. Elle constitue un espace ressource en matière d'agriculture et d'alimentation et offrira environ 8 emplois en insertion. « Quartiers fertiles » intègre également un projet d'agriculture urbaine à Nantes Nord à partir d'une serre-pépinière (projet Symbiose de serre sur le toit d'un immeuble de LLS) qui a vocation à fournir des plants pour un réseau de jardins et espaces agricoles en pied d'immeuble. Ce projet est porté par le bailleur social Nantes Métropole Habitat.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 3 à la Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain du Grand Bellevue, Nantes Nord, Bottière Pin-Sec et des Dervallières conclue avec l'ANRU ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle des projets de Nantes Métropole.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 09/12/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Éric BAINVEL

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 12/12/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 12/12/2024